



Arts

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'études de base (CEB);
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement :

Les unités de formation doivent permettre à l'étudiant :

- de découvrir les particularités des différentes expressions artistiques à travers l'utilisation de techniques sèches, fluides et de l'expression manuelle;
- de découvrir, en arts graphiques, les particularités des diverses techniques faisant appel au travail d'une " matière fluide " à l'aide d'outils;
- de s'initier à l'harmonie des couleurs;
- de savoir voir, observer et appliquer.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- " Arts graphiques – techniques fluides niveau 1 "
- " Découverte des techniques d'expression en arts plastiques "
- " Arts notions d'harmonie de couleurs ".